

JONGIEUX

MAG

n°1

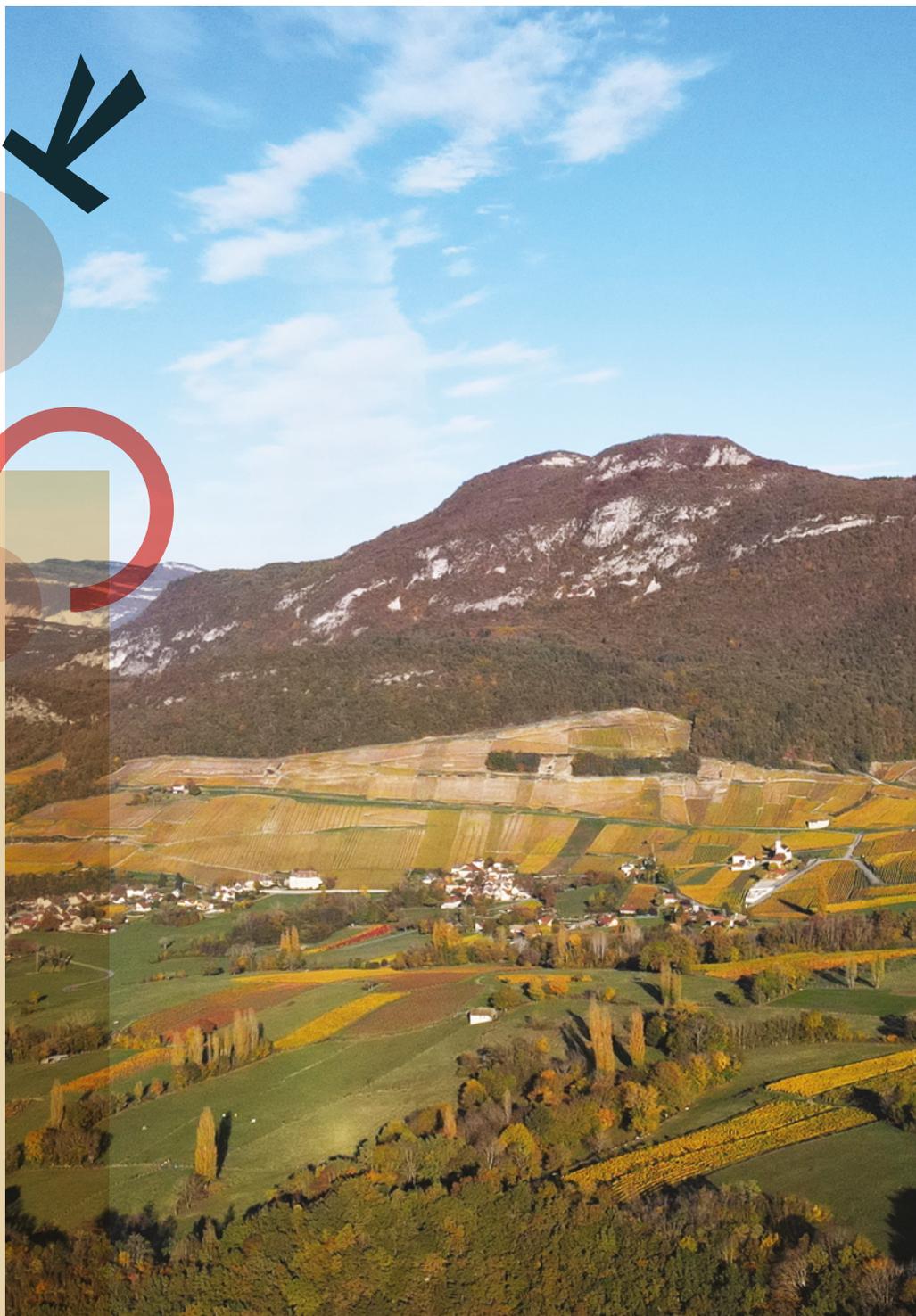
DÉCEMBRE 2020

Toutes les actualités de la commune

WWW.JONGIEUX.FR

AU sommaire

- Le mot du maire
- Présentation des commissions
- Portrait de Jongiolans
- Infos pratiques



Le mot du maire

C'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que maire de Jongieux pour ce premier bulletin de la nouvelle mandature. Au nom de toute l'équipe municipale, je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder le dimanche 15 mars 2020. Je remercie aussi les membres du conseil municipal qui m'ont élu maire le 23 mai. Cette confiance m'honore et m'oblige. Nous nous sommes mis à la tâche dès les premières heures.

L'écoute, le dialogue, l'engagement, l'intégrité et la transparence sont les valeurs qui guideront toute l'équipe, dans l'intérêt général de la commune qui n'est pas toujours la somme des intérêts privés. Je vous assure de notre détermination et notre disponibilité pour porter les projets de notre commune auprès des collectivités partenaires, dans le respect de notre devise « Jongieux notre Bien Commun ». En cette année de COVID-19, l'ensemble des élus locaux se sont trouvés en première ligne et doivent être sur tous les fronts dans la gestion de cette crise sanitaire qui n'en finit pas. Pour autant elle a le mérite de nous rappeler qu'il faut former communauté, faire société avec ses semblables en organisant le lien avec nos voisins, revenir à des solidarités fondamentales entre toutes les générations, voire en inventer d'autres. **Il nous faut conforter ce qui fait la force d'un village, à savoir la richesse humaine de ses habitants.**

Face à cette crise sanitaire, les membres de la commission scolaire en lien avec la commission sociale se sont mobilisés pour assurer avec les agents une continuité de service auprès de tous les citoyens, notamment pour permettre à nos jeunes de poursuivre leur scolarité. A l'heure où j'écris ces lignes, aucune fermeture de classe, de cantine et de garderie n'a été requise pour raisons sanitaires. Merci à tous pour cette mobilisation. J'espère qu'il en sera ainsi pour toute l'année scolaire.

La crise ne doit pas entraver nos projets structurants qui doivent se concrétiser dans les meilleurs délais dans le cadre d'une gestion maîtrisée et d'optimisation de notre capacité financière. Comment concilier l'ambition de nos projets avec l'incertitude de nos ressources ? C'est ce paradoxe qu'il nous faudra résoudre sur ce mandat. Notre Profession de foi restera la colonne vertébrale guidant nos actions tout au long du mandat même s'il faudra d'ores et déjà l'adapter du fait des événements exceptionnels que nous vivons et de toutes leurs conséquences économiques à venir.

Soyons optimistes et constituons un programme d'investissement volontaire sur le budget 2021 malgré une capacité d'autofinancement annuelle très limitée. Je peux vous assurer de ma volonté d'agir et celle de tout le conseil. Ainsi, notre volonté de mettre en place **une politique de développement durable ambitieuse et réaliste** pour tout le village reste intacte, l'équipe met tout en œuvre pour profiter de possibles subventions, notamment de l'agence de l'eau mais il y a urgence. L'objectif premier est de pérenniser, redimensionner la station d'épuration d'Aimavigne pour mieux intégrer le hameau de Barcontian. Nous y travaillons avec énergie ! Un budget d'assainissement déficitaire nous oblige à re-interroger l'urbanisme de notre commune, nous étudions une révision la plus légère possible du PLU pour lancer dès que possible les constructions de lotissements sur les deux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui sont le principal outil de projet d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le tourisme est un levier important de dynamisation et de rayonnement de notre village. **Une réflexion globale est menée pour développer l'identité de Jongieux et en faire une véritable destination œnotouristique.** A ce titre, la commission Communication a remodelé notre site internet, et créé une page Facebook pour une meilleure promotion de notre village. N'hésitez pas à vous connecter et partager car vous êtes les meilleurs ambassadeurs de Jongieux.

Je ne doute pas de notre capacité et intelligence collective à mettre en œuvre tous ensemble ces projets qui feront grandir notre commune. Je tiens à partager avec vous une belle expérience de participation et d'implication citoyenne vécue cet été. Deux habitants d'Aimavigne se sont proposés pour installer un grillage neuf acheté par la commune le long de la route de la Charvaz, tout en protégeant le mur sur lequel était installé la clôture avec une couche de ciment. N'hésitez pas à nous proposer vos projets pour l'intérêt de la collectivité, la commune vous soutiendra volontiers : c'est tout l'esprit de « Jongieux notre bien commun ». **Soyez les acteurs de notre bien vivre et bien-être à Jongieux !**

Aussi, dans ce même registre, je remercie toute l'équipe municipale très active et mobilisée, le secrétaire de mairie qui s'est rapidement intégré, tous les agents de la municipalité et tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour notre village.

Enfin, Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier Jongieux Mag, prenez soins de vous et prenons soins de nous tous. N'hésitez pas à éveiller vos papilles avec les plats à emporter des Morainières, ou dans les caves qui restent ouvertes ! Et pensez à la Savonnerie Bulle de douceur pour vos cadeaux.



Didier PADEY, Maire
Stéphane LAMIRAL, 1er adjoint
Daniel VINCENT, 2ème adjoint
Lionel PERRAUD, 3ème adjoint
Julie BADIN LECOURT, Christian BARLET, Daniel BARLET,
Emilie CREPEL BARLET, Fabien ELIE, Steven JACQUIN,
Simon BARLET, conseillères et conseillers municipaux

L'équipe municipale
élue le 15 mars
installée depuis le 23 mai 2020



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Didier Padey

COMITÉ DE RÉDACTION
Ce numéro a été réalisé en équipe par le conseil : merci aux présidents de commission pour leur contribution.

CRÉDIT PHOTOS
© Xavier Salerio
Mairie de Jongieux

CRÉATION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE
Virginie Guyony assistée de Guillaume Giner
INDELEBILE-CREATION.COM

Imprimé en France en 200 exemplaires
sur papier certifié PEFC / FSC.

Didier Padey



COMMISSION ECONOMIE, FINANCES, FISCALITÉ, CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS)

MEMBRES :

Stéphane Lamiral

Didier Padey - Daniel Vincent
Christian Barlet - Lionel Perraud

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DRESSÉE PAR LE PERCEPTEUR DE YENNE

« La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. **Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.** La CAF nette est une des composantes du financement disponible. C'est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

« La capacité d'autofinancement nette suit l'évolution globale de la CAF brute, les remboursements en capital opérés sur les exercices n'évoluant que légèrement au rythme de l'amortissement des emprunts (la proportion des annuités en capital s'accroît au fur et à mesure que l'on rembourse un emprunt).

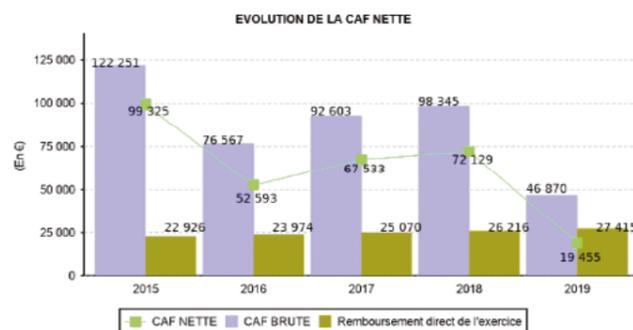
La CAF nette 2019 est de 19 455 € (72 129 € en 2018), soit 63 €/hab, contre 266 €/hab pour la moyenne de strate au niveau départemental et 94 €/hab pour la même strate au niveau national.

Commission ÉCONOMIE & FINANCES

L'année qui s'achève sera à bien des égards une année très spéciale, et restera sans aucun doute dans toutes les mémoires. Notre prise de fonction tardive due à la crise de la Covid 19, nous a conduit à d'emblée faire une analyse réaliste et objective de l'état des finances de notre commune afin d'engager sans tarder les actions nécessaires pour dégager des marges de manœuvre.

LE CONSTAT

Ne pouvant pas nous lancer dans une analyse financière exhaustive, nous avons décidé de nous focaliser sur la capacité d'autofinancement (CAF : la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement). Elle a subi ces dernières années une baisse alarmante et laisse très peu de marge de manœuvre (voir encadré).



Cette situation dégradée ne pouvant être laissée en l'état, 3 axes de travail ont été fixés.

LES ACTIONS ENGAGÉES

• La renégociation des prêts

2 emprunts majeurs grèvent lourdement notre budget, le premier de 2007 (Travaux bâtiments communaux) dont l'annuité s'élève à 30981€ jusqu'en 2031, et le deuxième de 2011 (Assainissement Jongieux le haut) dont l'annuité est de 17 854€ jusqu'en 2035.

Les discussions engagées avec les banques sont fructueuses, les taux actuels étant très bas, nous devrions diminuer notre charge annuelle de l'ordre de 14 000 € environ, augmentant ainsi notre CAF d'environ 75 %.

• La remise à plat de la facturation de l'assainissement

A partir de l'existant, nous réfléchissons à la mise en place d'un système de facturation plus simple, plus juste pour tous, notamment par un inventaire plus précis des cas particuliers (réseaux d'eau privés, activité professionnelle, particuliers etc...) et au réexamen du montant des redevances afin d'augmenter progressivement les recettes.

• Le lancement des OAP

Le budget assainissement n'est pas équilibré (ses recettes propres sont insuffisantes) et le budget fonctionnement de la commune doit chaque année y contribuer. C'est un des éléments qui diminue notre capacité d'autofinancement.

Pour augmenter les recettes, il faut au plus vite lancer les opérations de constructions prévues au PLU, afin de pouvoir percevoir les taxes de raccordements et les redevances assainissement qui sont des recettes pérennes.

Les actions en ce sens ont été d'ores et déjà engagées par la commune.

CONCLUSION

Cette situation dégradée, avec peu de latitude d'action, ne nous empêche pas de voir l'avenir avec sérénité. Les orientations prises sont celles qui à court et moyen terme vont permettre à notre commune de s'engager dans de nouveaux projets d'aménagement et de développement.

Commission COMMUNICATION

La commission communication est un outil au service de notre commune dont la vocation première est de **permettre un échange simple et fluide entre le conseil et les habitants.** Pour cela, nous avons des outils numériques – comme la page Facebook « Jongieux » créée en octobre que vous avez été nombreux à aimer, et partager ! – ou papier, comme ce bulletin que nous avons voulu agréable à lire, et utile.

Cela passe également par l'application « Panneau Pocket » que nous vous invitons à télécharger et à sélectionner « Jongieux » comme commune favorite: **elle permettra à l'équipe du conseil de vous tenir informés en temps réel de l'actualité de la commune.**

La commission est également un outil au service du rayonnement de notre commune : c'est pour cela que nous avons créé un nouveau site Internet, qui apporte à la fois des informations aux Jongiolans, mais aussi aux touristes et amateurs de vins de passage dans la région. Nous sommes à votre disposition pour toutes suggestions.

COMMISSION COMMUNICATION (INTERNET, BULLETIN MUNICIPAL), FÊTES ET CÉRÉMONIES

MEMBRES :

Julie Lecourt

Stephane Lamiral - Simon Barlet
Fabien Elie



Commission EAU & ASSAINISSEMENT

La commission eau est en charge des cours d'eau et eaux d'écoulements, de l'aménagement hydraulique, de l'Assainissement, des effluents viticoles, du SPANC, de l'Eau potable et de l'eau de secours.

La priorité de ce début de mandat, de mettre en place une politique de développement durable ambitieuse et réaliste pour tout le village reste intacte. L'équipe met tout en œuvre pour profiter de subventions, notamment d'un appel à projets Rebond de l'agence de l'eau pour lequel une enveloppe de 180M€ a été attribuée. Les décisions prises au fil de l'eau, en fonction de la maturité des dossiers, viennent imputer cette enveloppe qui diminue donc très vite, il y a donc urgence. L'objectif premier est de pérenniser, redimensionner la station d'épuration d'Aimavigne pour mieux intégrer le hameau de Barcontian. Nous y travaillons avec énergie !

Un budget d'assainissement déficitaire nous oblige à re-interroger l'urbanisme de notre commune, nous étudions une révision la plus légère possible du PLU pour lancer dès que possible les constructions de lotissements sur les deux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui sont le principal outil de projet d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

COMMISSION EAU, COURS D'EAU ET EAUX D'ÉCOULEMENTS, AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE, ASSAINISSEMENT, EFFLUENTS VITICOLES, SPANC –EAU POTABLE / EAU DE SECOURS

MEMBRES :

Didier Padey

Daniel Vincent - Daniel Barlet
Lionel Perraud - Christian Barlet
Steven Jacquin - Simon Barlet



Commission SCOLAIRE

La commission scolaire gère tout ce qui concerne le scolaire et périscolaire sur notre commune : la classe de Jongieux, la cantine, la garderie.

L'école fait partie du RPI Billième Jongieux Lucey et pour cette rentrée 2020 nous avons pu obtenir une ouverture de classe sur notre RPI, ce qui favorise l'apprentissage pour nos élèves dans de bonnes conditions.

Pour cette année 2020-2021 la classe de Jongieux compte donc 20 élèves. Les élèves du RPI ont la chance de manger des repas préparés par l'entreprise Leztroy, ce qui leur apporte une diversification alimentaire et de saison.

Nous sommes également en collaboration avec la communauté de commune de Yenne pour le temps périscolaire.

Suite au premier déconfinement nous avons mis en place un protocole sanitaire pour les temps scolaires et périscolaires sur notre commune. Les enfants se sont vite adaptés à tous ces changements.

Nous mettons et mettrons tout en œuvre pour que les élèves se sentent bien sur notre commune en étant à leur écoute.

Si vous avez des questions ou remarques n'hésitez pas à nous contacter.

COMMISSION SCOLAIRE, ECOLE - ESPACE PETITE ENFANCE (CANTINE RPI) ET BIBLIOTHÈQUE PERISCOLAIRE (CCY)

MEMBRES :

Emilie Barlet
Stéphane Lamiral - Didier Padey
Christian Barlet

Commission URBANISME & PLU

La commission urbanisme a vocation à gérer le Plan Local d'Urbanisme, les appels d'offres, le calendrier de la fibre optique, de la voirie et de l'éclairage public. **L'une des priorités de ce début de mandat est de faire appliquer les règles en vigueur dans un site classé.**

Le site viticole des crus de Jongieux et Marestel forme une composition remarquable avec ses pentes calcaires issues des sommets de la Charvaz et du Mont Turioz et l'étagement des vignes jusqu'aux rives du Rhône. Depuis 2010, ce paysage d'exception fait partie des sites classés par l'État au titre du paysage. Le classement est une reconnaissance au niveau national du caractère pittoresque* du site et participe à renforcer l'attractivité des lieux. D'autres vignobles bénéficient de cette reconnaissance : côte méridionale de Beaune, coteaux de l'Hermitage, vignoble de Patrimoine...

*Pittoresque, qui mérite d'être peint.

RAPPEL SUR LES EFFETS DU CLASSEMENT

Le classement est une protection réglementaire sur un site identifié comme « emblématique d'un territoire ». **C'est une servitude d'utilité publique qui garantit le maintien des caractéristiques et des singularités des paysages, pour une transmission aux générations futures.**

Tous travaux et aménagements entraînant une modification de l'état ou de l'aspect du site sont soumis à autorisation spéciale délivrée par l'État au niveau local (préfet) ou national (ministre), en fonction de la nature et de l'importance des travaux.

• En site classé

Tous les travaux et aménagements sont soumis à autorisation spéciale de l'État, sauf entretien courant. Cette procédure permet d'apprécier l'opportunité et les conditions d'intégration paysagère des projets.

• En site inscrit (villages et hameaux)

Les travaux qui ne sont pas d'entretien courant doivent être déclarés par la mairie à la DDT et à l'UDAP Savoie 4 mois à l'avance. L'Architecte des Bâtiments de France donne un avis conforme en cas de projet de démolition, simple dans les autres cas.

• Entretien courant ou travaux soumis à autorisation spéciale ?

Le code de l'environnement ne définit pas les travaux d'entretien courant. La plupart du temps, sont considérés comme tels, les travaux réguliers, répétitifs qui ne modifient pas le paysage et par-

ticipent à un renouvellement à l'identique du site. A titre d'exemple, les travaux qui ne relèvent pas de l'entretien courant sont (liste non exhaustive) :

- l'arrachage et la plantation de haie ou d'arbre isolé
- la création de parcelles agricoles ou le changement de cultures
- la création ou l'élargissement de chemin, de route, de place de stationnement
- les constructions nouvelles, extensions, démolitions/reconstructions
- la démolition, création de murs, murets, clôtures...

• Quelles sont les aménagements et activités interdits ?

En site classé comme en site inscrit la publicité, ainsi que le camping/caravaning sont interdits. La pose de lignes aériennes nouvelles est également interdite.

• Rappel des sanctions en cas d'infraction

L'article L.341_19 du code de l'environnement indique notamment qu'est puni de **six mois d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende notamment sur le fait de procéder à des travaux sur un monument naturel ou un site inscrit sans en aviser l'administration** dans les conditions prévues(...).

CONSTAT

Après 10 années de classement, force est de constater que de (trop) nombreux habitants ne respectent pas les procédures pour réaliser leurs travaux, puisqu'ils ne font aucune demande pré-

Commission PATRIMOINE



Notre monument aux morts pour la France n'est pas en bon état. Une première approche de rénovation a été faite avec un recouvrement des premières bases, socles en béton et pierre de Villebois en pierre de comblanchien et regravure des lettres. Coût de l'opération : 10 550€HT. Une réflexion et la recherche de subventions doivent être menées. Faut-il rénover le monument actuel ou réfléchir à l'installation d'un nouveau monument plus actuel ? **Nous ne manquerons pas de vous interroger et de vous consulter.**

COMMISSION PATRIMOINE, DEVOIR DE MÉMOIRE

MEMBRES : **Didier Padey**

alable, et dans le meilleur des cas les régularisent après leur réalisation.

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Force de ce constat,

Considérant que cette situation n'étant plus tolérable vis-à-vis de ceux qui respectent la loi et ils sont majoritaires.

Considérant que vous êtes informés avec ce rappel,

À compter du 1^{er} Janvier 2021, la commune fera systématiquement constater par un huissier de justice le démarrage des travaux non déclarés et déposera plainte dans la foulée.

Il vous est donc vivement conseillé de contacter SYSTÉMATIQUEMENT la mairie pour tous types de travaux que vous envisagez avant de les commencer. Nous serons très heureux de vous communiquer la procédure à suivre.

Par ailleurs, vous devez afficher votre autorisation sur un panneau dès la notification* de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite (ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable) est acquis.

L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire d'au moins 80 centimètres de longueur et de largeur. Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient bien lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier.

*www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R14732

COMMISSION URBANISME (PLU), TRAVAUX, APPELS D'OFFRES, FIBRES OPTIQUES, VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

MEMBRES : **Didier Padey**

Lionel Perraud - Stéphane Lamiral - Daniel Vincent - Fabien Elie - Simon Barlet - Steven Jacquin



Commission TOURISME

Notre salle des fêtes n'a pas vu beaucoup de fêtes cette année, du fait du contexte sanitaire !

C'est pourquoi nous allons nous attacher à inverser la tendance, en total respect des futures directives gouvernementales bien-sûr.

Notre salle communale est spacieuse, bien équipée et a toujours été bien entretenue, elle doit devenir une source de revenu stable pour la commune.

Les derniers locataires (mariage, départ en retraite, fêtes familiales) ont été enchantés autant par le bâtiment que par le cadre très agréable qu'offre notre magnifique village. À cultiver !

COMMISSION TOURISME, SALLE DES FÊTES

MEMBRES : Stéphane Lamiral

Emilie Barlet - Julie Lecourt
Steven Jacquin - Simon Barlet

Commission AFFAIRES SOCIALES

Nous nous rappellerons longtemps de cette année 2020 qui nous a tous affecté et éprouvé nos aînés et les plus fragiles d'entre nous. Heureusement, à ce jour, notre commune n'a pas déploré de victime mais nos efforts et notre prudence ne doivent pas se relâcher.

Votre municipalité est à vos côtés et certains d'entre vous ont été contactés voire visités pour s'assurer de votre bien-être.

Parce qu'il ne faut écarter aucune aide pendant cette crise particulièrement longue, il est important de rappeler que des services de proximité sont à votre disposition avec le concours du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour le portage de repas à domicile, la télé-protection, le service de soins infirmiers à domicile, le ménage avec l'ADMR mais pas seulement et toujours avec un coût modéré.

En cas de difficultés, pour des besoins temporaires ou permanents contactez le CIAS au 04 79 44 47 24 ou bien la mairie et vos élus.

Depuis un an, les bureaux de la place du kiosque abritent également un guichet FRANCE SERVICES où deux animatrices vous assisteront pour vos formalités auprès d'une dizaine d'administrations (cartes grises, pôle emploi, retraite, impôts, CAF...). Ce guichet vous propose également une salle informatique en libre accès avec l'aide nécessaire le cas échéant. Vous pouvez vous y rendre avec ou sans RDV (contact au 04 79 3654 70)

Parce qu'il est important de bien vivre chez soi, au moindre doute ou au moindre besoin, faites-vous aider. Faites le premier pas !

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES,
JEUNESSE, FAMILLE, HANDICAP

MEMBRES :

Christian Barlet
Emilie Barlet - Didier Padey - Julie Lecourt

Commission ENVIRONNEMENT

La commission environnement a en charge la forêt avec les coupes affouagères, les berges du Rhône, l'agriculture, la viticulture, les chemins ainsi que la gestion des déchets.

Les premiers mois de mandat ont été principalement consacrés à la prise de connaissance des dossiers en cours, ainsi qu'à l'entretien des abords des bâtiments municipaux. Dans les prochains mois, nous ferons un état des lieux des différents chemins ruraux afin de prioriser nos interventions.

Nous avons également en projet la création d'itinéraires piétonniers et VTT afin de proposer des « boucles » permettant d'apprécier la valeur de notre site classé.

Les travaux concernant l'installation de la fibre optique devraient débuter sur notre commune dans les prochains mois. Nous avons finalisé avec le concessionnaire, le tracé qui traversera la commune par les chemins ruraux depuis « la boquettaz » jusqu'à la Mairie réduisant ainsi les nuisances sur la route départementale. La traversée de Jongieux le haut empruntera les fourreaux mis en place lors de l'enfouissement des réseaux ; il n'y aura donc pas de nouvelles tranchées.

Enfin, nous avons participé aux réunions de la commission « déchets » de la communauté de commune afin de refondre le système de gestion des ordures ménagères qui posait des problèmes d'incivilités dans un certain nombre de communes. Après moult discussions, le conseil communautaire a opté pour une redevance d'ordure ménagère (REOM). Concrètement, les lecteurs de carte vont disparaître et les bacs seront libres d'accès.

Le montant de la redevance étant principalement impacté par le tonnage de déchets traités, il est plus que jamais important de poursuivre les efforts de tri entrepris lors de la mise en service de ces containers.

COMMISSION ENVIRONNEMENT : FORÊT, BERGES DU RHÔNE (SYNDICAT DU HAUT RHÔNE), AGRICULTURE ET VITICULTURE, COUPES AFFOUAGÈRES, GESTION DES DÉCHETS, CHEMINS, SENTIERS

MEMBRES :

Daniel Vincent
Simon Barlet - Steven Jacquin
Daniel Barlet



Commission BÂTIMENTS

La commission est chargée de réaliser ou de suivre la réalisation des travaux neufs et les travaux de maintenance de l'ensemble des bâtiments communaux.

Elle doit également veiller au bon fonctionnement de la chaufferie et suivre l'approvisionnement du combustible (bois déchiqueté). Cette chaufferie alimente les bâtiments suivants : école, cantine garderie, église, salle des fêtes et mairie. **Cette installation réalisée par nos prédécesseurs s'avère très rentable et tout à fait adaptée à notre commune.**

La commission est également en charge du contrôle de la conformité de nos installations et des moyens de lutte contre les incendies.

Nous sommes en phase de réflexion pour différents travaux à planifier selon les urgences, les subventions et nos capacités de financement.

Nous avons réalisé des enrobés autour de la salle des fêtes afin de limiter les périodes de désherbage de plus en plus rapprochées, accentuées par l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires. La plateforme ainsi réalisée permet également un accès aux cuisines simplifié.

permet également un accès aux cuisines simplifié.

Nous avons demandé des devis pour rénover une partie des boiseries extérieures de la mairie, de la salle des fêtes et de la garderie. Après réflexion, il a été décidé de confier la tâche concernant la mairie à notre employé communal beaucoup moins sollicité en hiver par les travaux extérieurs.

D'autres travaux sont en étude et seront présentés lors du prochain mag.

COMMISSION BÂTIMENTS, SALLE POLYVALENTE ET CHAUFFERIE, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

MEMBRES :

Lionel Perraud
Stéphane Lamiral - Fabien Elie
Daniel Vincent (chaufferie)

LE MOT

d'Olivier Cordeau,

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FÊTES

Après une année 2020 compliquée, le comité des fêtes a encore plus l'envie d'animer le village et que ses habitants se regroupent pour faire la fête.

Selon le calendrier sanitaire et les règles qui seront en vigueur, une réunion sera organisée pour remettre en route la machine et proposer des festivités.

Comme chaque année nous compterons sur vous pour adhérer, participer et nous aider sur les manifestations. Que vous soyez jeunes ou moins jeunes et que vous voulez organiser un événement, le comité des fêtes est là pour vous écouter et vous aider à monter le projet. **Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme en 2021, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.**

POUR CONTACTER LE COMITÉ :
comitedesfetesjongieux@gmail.com

RDV également sur leur page Facebook

PORTAIT DE JONGIOLANS rencontre avec Michael Arnout,

CHEF DU RESTAURANT DEUX ÉTOILES LES MORAINIÈRES

Depuis l'ouverture de son restaurant route de Maretel en 2005, Jongieux s'est fait un nom dans le monde de la gastronomie internationale. Nous avons eu envie pour ce premier numéro du Jongieux Mag de rendre hommage à ce chef passionné, à la tête du seul restaurant deux étoiles indépendant de Savoie et de Haute Savoie.

COMMENT AVEZ-VOUS DÉCOUVERT L'AVANT-PAYS SAVOYARD ?

Avec ma femme, nous sommes passionnés par notre métier. Après 5 ans passés en Haute-Savoie, il était temps de se lancer. On voulait rester dans la région, on a fonctionné au coup de cœur. Lorsque j'ai visité ce lieu, j'ai appelé ma femme, deux mois après on ouvrait.

Cet endroit a été bâti par monsieur Petit, qui était propriétaire des palaces à Aix les Bains, en 1700. Il cultivait le vin, les truffes et les champignons pour le palace d'Aix les Bains. Son portrait trône dans l'entrée du restaurant et n'en bougera jamais : ce lieu a une âme, nous la cultivons.

Nous n'avons jamais couru après ce qui nous arrive. Lors de la première étoile, au bout d'un an, nous n'étions que trois au restaurant. Une étoile, ça apporte du flux mais ça n'apporte pas de moyens : il a fallu construire pas à pas.

QU'EST-CE QUI VOUS ANIME DANS VOTRE MÉTIER ?

Tout ce qu'on défend, on ne le fait pas que pour nous : on le défend pour tous. On ne défend pas un statut. **Ce qui nous compose ici c'est l'humilité, la sincérité, et on le défend auprès de nos clients. Seuls on n'est pas grand-chose.**

Mais la discrétion n'enlève pas l'ambition : je veux être fidèle à ce qui nous compose. On fait tout pour aller plus loin. Je suis au cœur d'un territoire qui me passionne. Quand on s'assoit dans cette salle, je veux que ce territoire transpire, que la cuisine le représente le mieux possible.

UN RESTAURANT DEUX ÉTOILES DANS L'AVANT PAYS SAVOYARD, C'EST UNE CONTRAINTÉ ?

Souvent, on nous demande si nous sommes des saisonniers. Je réponds que le paysage est aussi beau toute l'année ! Le terroir nous fournit ce

dont on a besoin douze mois par an.

Il y a dix ans, un restaurant gastronomique impliquait de proposer du homard. Aujourd'hui, un produit de luxe, c'est ce qui est à côté. Connaître son pêcheur, son vigneron... **On transmet de l'affectif, on donne du sens.**

QUEL EST LE PROFIL DE VOTRE CLIENTÈLE ?

Nous recevons 13 à 14 000 clients par an. La clientèle a un peu évolué depuis que nous avons ouvert nos chambres d'hôtes : les étrangers qui ne venaient jamais le soir, surtout pendant la période hivernale, sont plus nombreux.

Par période on arrive à 50% d'étrangers : des japonais, des chinois, des américains... Aujourd'hui on a une très grosse clientèle belge : c'est particulier à cette année parce que les Anglais ne sont pas là, entre le Brexit et le Covid. Les Suisses font partie de nos clients réguliers.

Mais notre clientèle quotidienne d'habituels vient de Genève, Lyon, Grenoble et les deux Savoies, surtout pendant la période hivernale.

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE L'ÉQUIPE ?

Aujourd'hui les Morainières, ce sont 19 personnes. Très peu de savoyards d'origine, ce sont des passionnés comme nous qui se déplacent pour apprendre et cultiver ce qu'on fait. Ce n'est pas qu'un rapport employeur / salarié, c'est une petite famille. On a deux maisons dans lesquelles on loge le personnel à Jongieux, parfois jusqu'à 8/10 personnes. Au fil du temps moins, car ils achètent ou louent. On a des membres de l'équipe qui se sont installés ici, qui se sont mariés ici... Petit à petit ils s'installent parce qu'ils sont bien ici. On a aussi acheté notre maison à Jongieux.

LE QUESTIONNAIRE DE PROUST DE MICHAËL ARNOULT

Quelle est votre madeleine de Proust ?

Il y a plein de choses que j'adore ! Mais je dirais, une bonne blanquette de veau.

La spécialité savoyarde qui vous inspire ?

En ce moment c'est le gratin de cardons ! On propose aussi un diot - pollente avec les escargots de Billième... On recompose l'identité de la Savoie en la rendant encore plus locale !

Qu'est-ce qui vous inspire en cuisine ?

La nature qui nous entoure, les hommes, la rencontre. Ça nous nourrit. Découvrir un maraîcher, un pêcheur...peu importe. Cet échange nous donne des clés.

Vos valeurs cardinales ?

La cuisine représente des notions importantes pour moi : l'humilité, la sincérité, le partage et la transmission.

Un vin/un cépage préféré ?

Le Marestel !

Votre devise ?

Demain ; je serai meilleur. Ça fait partie de mon métier. De la rigueur, de l'exigence, du courage et de l'ambition. Être bon une fois c'est facile : la constance est ce qui demande une vraie rigueur, et un travail considérable.

COMMENT VIVEZ-VOUS CETTE PÉRIODE ?

Le confinement nous a permis de nous poser, alors que ça fait 15 ans que nous n'avons pas levé la tête, et de prendre conscience de ce qu'on a mis en place tant au restaurant, qu'avec les chambres.

En ce moment nous sommes contraints d'être fermés mais il faut que ça soit positif, qu'il y ait du changement, aller de l'avant. Je ne suis pas intéressé par ce qui s'est passé la veille.

On remet en route la vente à emporter dès la première semaine de décembre, et pour cela on fait revenir toute l'équipe. Les points de distributions au restaurant, au marché des Halles à Chambéry, sans doute à Aix les Bains, et nous ferons de la livraison.

PROPOS RECUEILLIS PAR :

Julie Lecourt
Commission communication

PRÉSENTATION de Manuel Arragain,

NOTRE NOUVEAU
SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Vous l'avez peut-être déjà rencontré en mairie : depuis le 1^{er} juin, Manuel Arragain a remplacé Sophie Duchêne. Ce bulletin est l'occasion de faire les représentations dans les règles de l'art.

Manuel a une formation en Science Politique et Droit Public, et débuté sa carrière à l'Office National des Forêts en Île de France. Souhaitant retrouver la Savoie dont il est originaire il rejoint la mairie de Chindrieux en tant que secrétaire général, ce qui a amorcé un virage de carrière exclusivement tourné vers les collectivités locales. Il partage désormais sa vie professionnelle entre Jongieux et Vions, où il est adjoint au maire, en plus d'une vie personnelle bien remplie puisqu'il a 3 enfants.

C'est un atout majeur au sein de l'équipe municipale d'avoir un véritable expert, tant du territoire que de la partie technique du poste de secrétaire de mairie.

N'hésitez pas à venir le rencontrer en mairie, les lundis après-midi, et vendredis matin.

infos pratiques

STOP AUX LINGETTES

1 JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOUT

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration et la préservation des milieux naturels, **voici une liste de produits qui doivent impérativement être déposés dans vos poubelles, déchetteries ou pharmacies :**

- Épluchures fruits et légumes
- Les substances chimiques (peinture, solvant, désherbant...)
- Les médicaments
- Les huiles et graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)
- Les objets solides (couches à jeter, mégot de cigarette, protection hygiénique, cotons-tiges...) et les lingettes !

2 JE FAIS ATTENTION AUX LINGETTES : LA GOUTTE D'EAU QUI FAIT DÉBORDER LE RÉSEAU

Pourquoi il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement ?

Il ne faut que quelques heures à vos eaux usées pour parvenir à la station d'épuration. À contrario, les lingettes se décomposent très lentement ; **elles arrivent donc à la station en quasi parfait état.** Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (Entretien – Réparation)
- remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur...)
- mise en place d'une surveillance accrue de ces installations
- risque de débordement des réseaux d'assainissement (atteinte à la salubrité publique, pollution...)

Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc de VOTRE facture d'assainissement.

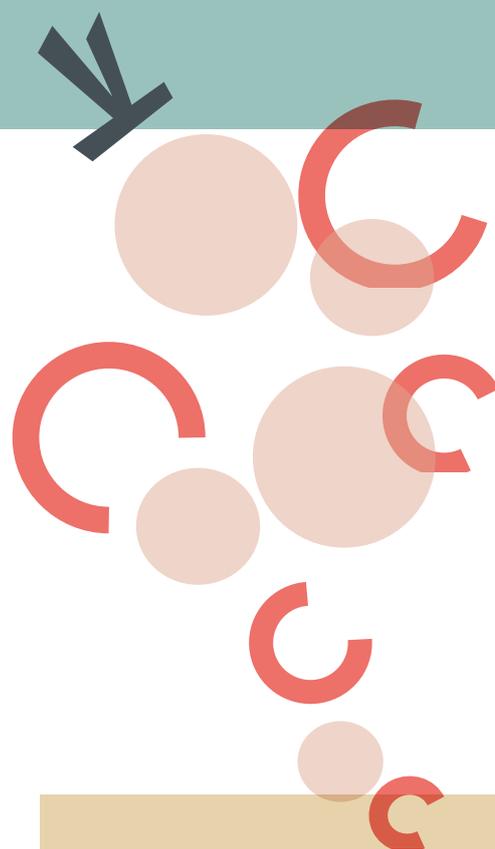
3 POUR RÉSUMER

Toutes les lingettes sont interdites, même celles qui sont dites biodégradables : Lingettes « papier toilette » ou « hygiène intime », lingettes nettoyantes et désinfectantes.

Jeter les lingettes dans les réseaux d'assainissement :

- Bouche vos propres toilettes
- Obstrue les réseaux d'assainissement
- Provoque l'échauffement et la casse des pompes des stations de relevage
- Engorge les dégrilleurs des stations d'épuration.
- Perturbe la bonne épuration des eaux usées
- Peut générer des débordements des eaux usées vers le milieu naturel
- Augmente la facture d'assainissement

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION
ECO-CITOYENNE !**



Village viticole
de l'Avant-Pays Savoyard

CONTACTER LA MAIRIE
04 79 44 02 01
communedejongieux@wanadoo.fr

HORAIRE D'OUVERTURE :
Le lundi de 14h à 19h
et le vendredi de 9h à 12h

JONGIEUX MAG #1
EDITION DÉCEMBRE 2020
WWW.JONGIEUX.FR